

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 09454

Numéro SIREN : 890 321 748

Nom ou dénomination : A2I TRANSPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2022 sous le numéro de dépôt 43645

43645

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		N° 2065-SD 2022	
		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Timbre à date du service	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le 01112020 et clos le 31122021		Régime simplifié d'imposition ☒ X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AZI TRANSPORTS 12 RUE WALDECK ROCHET 92000 NANTERRE SIRET 8 9 0 3 2 1 7 4 8 0 0 0 1 8 Mél :			
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées Transports routiers de fret interurbains		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 12 965	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
Nom / Adresse		N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse	
		N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ x NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
CABINET SAVARY			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse de l'expert comptable inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables de la région Paris Ile-de-France	
CABINET SAVARY 18 Bis Promenade de Guinette 91150 Etampes Tél: 01 64 94 80 79		sarl au capital de 7500 € RCS FVRY : 451 799 894 - APE 741 C Identité du déclarant intracommunautaire : FR 70 451 799 894	
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)		Date: 17/10/2022	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Qualité et nom du représentant: 17, rue Étienne Dolet 91140 Athis-Mons Tél: 01 45 75 98 33 - Fax 01 43 75 98 39	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature:	
Examen de conformité ☐ prestataire : fiscale (ECF)			



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2022

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
		e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
HASSANE ALLA Président	2000	2021	17 495				
12 RUE WADECK ROCHET 92000 NANTERRE							

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
153 608	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise <u>A2I TRANSPORTS</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																																																																																																																																																							
Adresse de l'entreprise <u>12 RUE WALDECK ROCHET 92000 NANTERRE</u>																																																																																																																																																																																																																																																																																	
SIRET <table><tr><td>8</td><td>9</td><td>0</td><td>3</td><td>2</td><td>1</td><td>7</td><td>4</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr></table>												8	9	0	3	2	1	7	4	8	0	0	0	1	8																																																																																																																																																																																																																																																								
8	9	0	3	2	1	7	4	8	0	0	0	1	8																																																																																																																																																																																																																																																																				
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>4</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td></td><td></td></tr></table>												1	4																																																																																																																																																																																																																																																																				
1	4																																																																																																																																																																																																																																																																																
Exercice N clos le <table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>1</td></tr></table>												3	1	1	2	0	2	1																																																																																																																																																																																																																																																															
3	1	1	2	0	2	1																																																																																																																																																																																																																																																																											
ACTIF																																																																																																																																																																																																																																																																																	
<table><tr><th colspan="2"></th><th>Brut 1</th><th>Amortissements-Provisions 2</th><th>Net 3</th></tr><tr><td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td><td>Immobilisations incorporelles</td><td>010</td><td></td><td>012</td><td></td></tr><tr><td><table><tr><td>Fonds commercial *</td><td>014</td><td>10 000</td><td>016</td><td></td></tr><tr><td>Autres *</td><td></td><td></td><td></td><td>10 000</td></tr></table></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Immobilisations corporelles *</td><td>028</td><td>28 392</td><td>030</td><td>5 446</td><td>22 945</td></tr><tr><td>Immobilisations financières * (1)</td><td>040</td><td>1 000</td><td>042</td><td></td><td>1 000</td></tr><tr><td>Total I (5)</td><td>044</td><td>39 392</td><td>048</td><td>5 446</td><td>33 945</td></tr><tr><td rowspan="10">ACTIF CIRCULANT</td><td>STOCKS</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Matières premières, approvisionnements, en cours de production *</td><td>050</td><td></td><td>052</td><td></td></tr><tr><td>Marchandises *</td><td>060</td><td></td><td>062</td><td></td></tr><tr><td>Avances et acomptes versés sur commandes</td><td>064</td><td></td><td>066</td><td></td></tr><tr><td>Créances (2)</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td><table><tr><td>Clients et comptes rattachés *</td><td>068</td><td>41 279</td><td>070</td><td></td><td>41 279</td></tr><tr><td>Autres * (3)</td><td>072</td><td>910</td><td>074</td><td></td><td>910</td></tr></table></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Valeurs mobilières de placement</td><td>080</td><td></td><td>082</td><td></td></tr><tr><td>Disponibilités</td><td>084</td><td>6 035</td><td>086</td><td></td><td>6 035</td></tr><tr><td>Charges constatées d'avance *</td><td>092</td><td></td><td>094</td><td></td></tr><tr><td>Total II</td><td>096</td><td>48 224</td><td>098</td><td></td><td>48 224</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II)</td><td>110</td><td>87 616</td><td>112</td><td>5 446</td><td>82 169</td></tr><tr><td colspan="12">PASSIF</td></tr><tr><td colspan="12">Exercice N 1 NET</td></tr><tr><td rowspan="10">CAPITAUX PROPRES</td><td>Capital social ou individuel *</td><td>120</td><td></td><td></td><td></td><td>20 000</td></tr><tr><td>Écarts de réévaluation</td><td>124</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Réserve légale</td><td>126</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Réserves réglementées *</td><td>130</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *</td><td>131</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Report à nouveau</td><td>134</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Résultat de l'exercice</td><td>136</td><td></td><td></td><td></td><td>8 859</td></tr><tr><td>Provisions réglementées</td><td>140</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Total I</td><td>142</td><td></td><td></td><td></td><td>28 859</td></tr><tr><td>Provisions pour risques et charges</td><td>Total II</td><td>154</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td rowspan="6">DETTES (4)</td><td>Emprunts et dettes assimilées</td><td>156</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td><td>164</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Fournisseurs et comptes rattachés *</td><td>166</td><td></td><td></td><td></td><td>3 231</td></tr><tr><td>Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)</td><td>169</td><td>1 293</td><td></td><td></td><td>50 079</td></tr><tr><td>Produits constatés d'avance</td><td>174</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Total III</td><td>176</td><td></td><td></td><td></td><td>53 311</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II + III)</td><td>180</td><td></td><td></td><td></td><td>82 169</td></tr><tr><td rowspan="3">RENOIS</td><td>(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an</td><td>193</td><td></td><td>(4) Dont dettes à plus d'un an</td><td>195</td><td></td></tr><tr><td>(2) Dont créances à plus d'un an</td><td>197</td><td></td><td>(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *</td><td>182</td><td>29 392</td></tr><tr><td>(3) Dont compte courant d'associés débiteurs</td><td>199</td><td></td><td>Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *</td><td>184</td><td></td></tr></table>														Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		<table><tr><td>Fonds commercial *</td><td>014</td><td>10 000</td><td>016</td><td></td></tr><tr><td>Autres *</td><td></td><td></td><td></td><td>10 000</td></tr></table>	Fonds commercial *	014	10 000	016		Autres *				10 000				Immobilisations corporelles *	028	28 392	030	5 446	22 945	Immobilisations financières * (1)	040	1 000	042		1 000	Total I (5)	044	39 392	048	5 446	33 945	ACTIF CIRCULANT	STOCKS					Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		Marchandises *	060		062		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		Créances (2)					<table><tr><td>Clients et comptes rattachés *</td><td>068</td><td>41 279</td><td>070</td><td></td><td>41 279</td></tr><tr><td>Autres * (3)</td><td>072</td><td>910</td><td>074</td><td></td><td>910</td></tr></table>	Clients et comptes rattachés *	068	41 279	070		41 279	Autres * (3)	072	910	074		910				Valeurs mobilières de placement	080		082		Disponibilités	084	6 035	086		6 035	Charges constatées d'avance *	092		094		Total II	096	48 224	098		48 224	Total général (I + II)		110	87 616	112	5 446	82 169	PASSIF												Exercice N 1 NET												CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				20 000	Écarts de réévaluation	124					Réserve légale	126					Réserves réglementées *	130					Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131					Report à nouveau	134					Résultat de l'exercice	136				8 859	Provisions réglementées	140					Total I	142				28 859	Provisions pour risques et charges	Total II	154				DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					Fournisseurs et comptes rattachés *	166				3 231	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	1 293			50 079	Produits constatés d'avance	174					Total III	176				53 311	Total général (I + II + III)		180				82 169	RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	29 392	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3																																																																																																																																																																																																																																																																													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012																																																																																																																																																																																																																																																																													
	<table><tr><td>Fonds commercial *</td><td>014</td><td>10 000</td><td>016</td><td></td></tr><tr><td>Autres *</td><td></td><td></td><td></td><td>10 000</td></tr></table>	Fonds commercial *	014	10 000	016		Autres *				10 000																																																																																																																																																																																																																																																																						
	Fonds commercial *	014	10 000	016																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Autres *				10 000																																																																																																																																																																																																																																																																												
	Immobilisations corporelles *	028	28 392	030	5 446	22 945																																																																																																																																																																																																																																																																											
Immobilisations financières * (1)	040	1 000	042		1 000																																																																																																																																																																																																																																																																												
Total I (5)	044	39 392	048	5 446	33 945																																																																																																																																																																																																																																																																												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS																																																																																																																																																																																																																																																																																
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Marchandises *	060		062																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Créances (2)																																																																																																																																																																																																																																																																																
	<table><tr><td>Clients et comptes rattachés *</td><td>068</td><td>41 279</td><td>070</td><td></td><td>41 279</td></tr><tr><td>Autres * (3)</td><td>072</td><td>910</td><td>074</td><td></td><td>910</td></tr></table>	Clients et comptes rattachés *	068	41 279	070		41 279	Autres * (3)	072	910	074		910																																																																																																																																																																																																																																																																				
	Clients et comptes rattachés *	068	41 279	070		41 279																																																																																																																																																																																																																																																																											
	Autres * (3)	072	910	074		910																																																																																																																																																																																																																																																																											
	Valeurs mobilières de placement	080		082																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Disponibilités	084	6 035	086		6 035																																																																																																																																																																																																																																																																											
Charges constatées d'avance *	092		094																																																																																																																																																																																																																																																																														
Total II	096	48 224	098		48 224																																																																																																																																																																																																																																																																												
Total général (I + II)		110	87 616	112	5 446	82 169																																																																																																																																																																																																																																																																											
PASSIF																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Exercice N 1 NET																																																																																																																																																																																																																																																																																	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				20 000																																																																																																																																																																																																																																																																											
	Écarts de réévaluation	124																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Réserve légale	126																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Réserves réglementées *	130																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Report à nouveau	134																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Résultat de l'exercice	136				8 859																																																																																																																																																																																																																																																																											
	Provisions réglementées	140																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Total I	142				28 859																																																																																																																																																																																																																																																																											
	Provisions pour risques et charges	Total II	154																																																																																																																																																																																																																																																																														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				3 231																																																																																																																																																																																																																																																																											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	1 293			50 079																																																																																																																																																																																																																																																																											
	Produits constatés d'avance	174																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Total III	176				53 311																																																																																																																																																																																																																																																																											
Total général (I + II + III)		180				82 169																																																																																																																																																																																																																																																																											
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195																																																																																																																																																																																																																																																																												
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	29 392																																																																																																																																																																																																																																																																											
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																																																																																																																																																																																																																																																																												
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																																																																																																																																																																																																																																																																																	

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **A2I TRANSPORTS**

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31 12 2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	283 052	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	15 571	
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	298 623
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	86 950	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	5 879
	Rémunérations du personnel *					250	166 429	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	20 511	
	Dotations aux amortissements *					254	5 446	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	444	
		{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
		Total des charges d'exploitation (II)				264	285 659	

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270 12 965
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			347 348		300	670
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	3 436

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 8 859

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 436		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	670
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. sexdecies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350
	Deduction exceptionnelle (Art 39. decies A)	653		Deduction exceptionnelle (Art 39. decies A)	643		
	Deduction exceptionnelle (Art 39. decies B)	645		Deduction exceptionnelle (Art 39. decies C)	647		
Droit divers	Deduction exceptionnelle (Art 39. decies D)	648		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39. decies E)	641		
	Deduction exceptionnelle (Art 39. decies F)	990		Deduction exceptionnelle (Art 39. decies G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 352 12 965 354

Déficits Déficit de l'exercice reporté en arrière * 356

Déficits Déficit antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat : 360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 370 12 965 372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2022

A2I TRANSPORTS

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : A2I TRANSPORTS										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462	28 392	464		466	28 392												
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482	1 000	484		486	1 000												
TOTAL		490		492	29 392	494		496	29 392												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552	5 446	554		556	5 446												
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570		572	5 446	574		576	5 446												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧														
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589														
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	594														
TOTAL					596	585	597														

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A2I TRANSPORTS						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises					
Fonds commercial	681	683					
Autres immobilisations incorporelles	700	705					
Terrains	710	715					
Constructions	720	725					
Inst. techniques mat. et outillage	730	735					
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745					
Matériel de transport	750	755					
Autres immobilisations corporelles	760	765					
TOTAL	770	775					
			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780				
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis					
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		960					
Total des déficits restant à reporter		970					
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	49 872
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	13 380
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: A2I TRANSPORTS										Néant ☐ *				
Exercice ouvert le: 01/11/2020. et clos le: 31/12/2021								Données en nombre de mois		1	4			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS														
Effectif moyen du personnel * :								376	9,00					
Dont apprentis								657						
Dont handicapés								651						
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861						
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE														
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE														
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	283 052					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118						
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119						
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105						
TOTAL 1								106	283 052					
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée														
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	2					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143						
Subventions d'exploitation reçues								113						
Variation positive des stocks								111						
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116						
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153						
TOTAL 2								144	2					
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾														
Achats								121	25 658					
Variation négative des stocks								145						
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	43 553					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	17 740					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133						
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	444					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128						
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135						
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150						
TOTAL 3								152	87 395					
IV - Valeur ajoutée produite														
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	195 659					
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises														
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	195 659					
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE														
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE														
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)								022			Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026						
Période de référence								024	/ /		160	/ /		
Date de cessation									/ /					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.														
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.														

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 9 0 3 2 1 7 4 8

Dénomination de l'entreprise

A2I TRANSPORTS

Adresse (voie)

12 RUE WALDECK ROCHET

Code postal

92000

Ville

NANTERRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ALLA Prénom(s) HASSANE
 Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 2000
 Naissance : Date 24/11/1980 N° Département 99 Commune OUJDA Pays
 Adresse : N° 12 Voie RUE WADECK ROCHET
 Code Postal 92000 Commune NANTERRE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2022

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 9 0 3 2 1 7 4 8

Dénomination de l'entreprise

A2I TRANSPORTS

Adresse (voie)

12 RUE WALDECK ROCHET

Code postal

92000

Ville

NANTERRE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2022

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SASU A2I TRANSPORTS
SASU au capital de 10 000€
12 RUE WALDECK ROCHET
92000 NANTERRE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE ANNUELLE
statuant sur les comptes de l'exercice
2021

Le soussigné Monsieur ALLA HASSANE étant l'associé unique de la société A2I TRANSPORTS, société par action simplifiée unipersonnelle, détenant 2 000 actions sur 2 000, a pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice allant du 01/11/2020 au 31/12/2021 qui est soumise à l'approbation de l'associé.
- Quitus donné au président, Monsieur ALLA HASSANE, pour sa gestion qui est soumis à sa seule approbation.
- Renouvellement du mandat de président en la personne de Monsieur ALLA HASSANE, jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice se terminant le 31/12/2022 qui est soumis à sa seule approbation.
- L'Affectation du bénéfice comptable de 8 858.86 € dont 442.94€ affecté en réserve légale et le reste en « Autres réserves ». Après affectation du résultat, le compte « Autres Réserves » présente un solde de 8 415.92 € et le compte « Réserves légales » un solde de 442.94€.
- Monsieur ALLA HASSANE a perçu 17 495.34€ de rémunération.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et unique associé.

Monsieur ALLA HASSANE
Le 30/06/2022

A2I TRANSPORTS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
NANTERRE

4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

NANTERRE, le 30/06/2022

Mesdames, Messieurs.

En application de l'art. D44-1 al.1 modifié par le décret n° 85-295 du 1 mars 1985 concernant la publicité des comptes sociaux, veuillez trouver les documents suivants :

- les comptes annuels 2021 certifiés conformes (bilan, compte de résultat et annexe),
- le procès verbal de l'Assemblée Annuelle avec l'affectation du résultat.
- Un chèque de 45,34 €

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de croire à l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur ALLA HASSANE

Président

SASU A2I TRANSPORTS
CAPITAL 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 12 RUE WALDECK ROCHET – 92000 NANTERRE
SIREN : 890 321 748/ RCS : NANTERRE / CODE NAF : 49.41A



Greffe du tribunal de commerce de Nanterre
4 rue Pablo Neruda, 92020 NANTERRE CEDEX
09:00 - 12:30, 13:30 - 16:30 sur RDV en ligne sur <https://www.clicrdv.com/GTC92>
Téléphone : 08 91 01 11 11 - E-mail : contact@greffe-tc-nanterre.fr
www.greffe-tc-nanterre.fr - www.infogreffe.fr



GR/9201/2468245



A2I TRANSPORTS
12 RUE WALDECK ROCHET
92000 NANTERRE

507 - 1/2 - 1013

Nanterre, le 8 septembre 2022

Service du dépôt des comptes

Références : A2I TRANSPORTS, RCS NANTERRE 890 321 748

Exercice clos le : 31/12/2021

Pour toute réponse, indiquer impérativement nos références.

Madame, Monsieur,

Vous n'avez pas déposé au greffe du tribunal de commerce les **documents comptables relatifs à l'exercice clos au 31/12/2021** et, le cas échéant, ceux des deux exercices antérieurs, en violation des dispositions réglementaires applicables à la forme juridique de votre société.

A défaut de régularisation sous 30 jours du dépôt de vos documents comptables, vous vous placerez dans l'obligation d'informer le Procureur de la République de la constitution de l'infraction pénale ainsi que le président du tribunal de commerce qui pourra vous enjoindre de procéder à ce dépôt sous astreinte. Les frais afférents à la procédure d'injonction de dépôt seront à votre charge outre le montant de l'astreinte supportée par le représentant légal de la société.

Vous devez régulariser cette situation sans délai en procédant au dépôt prévu par le code de commerce de **manière dématérialisée** sur:

www.infogreffe.fr

<https://www.infogreffe.fr/acces-formalite/dpca.html>

A titre exceptionnel, il est possible de nous adresser les documents par voie postale : un seul exemplaire, très lisibles, non agrafés, certifiés conforme et signés par le représentant légal, les documents listés au verso, accompagnés de votre règlement d'un montant de 48,19 € TTC par exercice (Coût de la relance inclus).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le greffier,



DEPOT

Vous recevrez par courriel le récépissé de dépôt et la facture suite au dépôt dématérialisé des comptes relatifs à l'exercice 2021.

Le cas échéant, il vous appartient également de régulariser les comptes des deux exercices antérieurs si vous n'y avez pas déjà procédé.

DECLARATION DE CONFIDENTIALITE

Le **formulaire de déclaration de confidentialité**, à compléter s'il y a lieu pour chaque exercice et qui diffère selon que vous relevez du régime de la micro-entreprise, de la petite entreprise ou de la moyenne entreprise, est disponible sur les sites www.infogreffe.fr ou www.service-public.fr

- Si vous relevez du **régime de la micro-entreprise** vous avez la faculté de demander, sauf exceptions, à ce que les **comptes annuels déposés** ne soient pas rendus publics à condition que vous ne dépassiez pas les seuils pour deux des trois critères suivants : Le total de bilan est fixé à 350 000 euros, le montant net du chiffre d'affaires est fixé à 700 000 euros et/ou le nombre moyen de salariés employés au cours de l'année est fixé à 10.

- Si vous relevez du **régime de la petite entreprise** vous avez la faculté de demander, sauf exceptions, à ce que le **compte de résultat déposé** ne soit pas rendu public à condition que vous ne dépassiez pas les seuils pour deux des trois critères suivants : Le total de bilan est fixé à 6 000 000 euros, le montant net du chiffre d'affaires est fixé à 12 000 000 euros et/ou le nombre moyen de salariés employés au cours de l'année est fixé à 50.

- Si vous relevez du **régime de la moyenne entreprise** vous avez la faculté de demander, sauf exceptions et pour les comptes clos à partir du 23 mai 2019, à ce que ne soit rendue publique qu'une **présentation simplifiée de votre bilan et des annexes** à condition que vous ne dépassiez pas les seuils pour deux des trois critères suivants : Le total de bilan est fixé à 20 000 000 euros, le montant net du chiffre d'affaires est fixé à 40 000 000 euros et/ou le nombre moyen de salariés employés au cours de l'année est fixé à 250.

NB : Il n'est pas possible de demander la confidentialité postérieurement au dépôt effectué au greffe.